

CAMPAGNE DE BOURSE 2026-2027

Qui est concerné ?

Toutes les familles souhaitant bénéficier d'une bourse nationale devront en faire la demande pour la rentrée scolaire 2026. Sont concernées :

- Les familles ayant bénéficié d'une bourse pendant l'année scolaire 2025-2026. Il n'y a pas de reconduction automatique de la bourse.
- Les familles non boursières.

Quelle est la procédure ?

La procédure de dépôt de demande de bourse nationale repose sur le recueil du consentement des familles à l'étude automatique du droit à bourse au moment de l'inscription de l'élève dans un établissement ou de la réinscription dès le mois de juin.

Le demandeur de bourse qui consent à ce dispositif doit fournir ses données d'état civil élargi (nom et prénoms, date et lieu de naissance), ainsi que celles de son concubin éventuel, afin de permettre la récupération des données fiscales nécessaires à l'examen de la demande via l'interrogation automatique des bases de données des services fiscaux.

Comment demander une bourse ?

3 modalités sont proposées pour déposer une demande de bourse :

- Lors de l'inscription en ligne, compléter la rubrique dédiée au recueil des données nécessaires à l'étude automatique du droit à bourse, en juin 2026 lors de la campagne d'inscription
- Utiliser le téléservice bourse (educonnect.education.gouv.fr) à partir de la rentrée scolaire
- Compléter le formulaire cerfa papier à partir de la rentrée scolaire

Ces 2 dernières modalités sont ouvertes uniquement aux familles n'ayant pas donné leur consentement lors de l'inscription ou réinscription de leur enfant.